



REGLEMENT CONCOURS PHOTO



La Commune de Boissise-la-Bertrand et le Conseil des Aînés organisent du 1^{er} mars au 15 mai 2024 un concours photo amateur et gratuit avec pour thème :

« Ombres et lumières de notre village »

A travers vos photos, continuons de découvrir notre commune !

La participation au concours photo entraîne l'acceptation entière du présent règlement. L'exposition aura lieu à la Recellerie sur le week-end des 08 juin 2024 (de 14h00 à 18h00) le 09/06 (09h00 à 18h00) et le 10 /06 (scolaire).

Conditions de participation :

Ce concours est ouvert à tous les Boissisiens, adultes et enfants (qui doivent disposer d'une autorisation de leur représentant légal).

Chaque participant s'engage à envoyer 1 à 3 photographies non retouchées dont il est l'unique auteur et qui ne reproduit pas une œuvre existante. Les photographies seront acceptées uniquement au format papier photographique A4 brillant ou mat et devront comporter au dos nom et prénom de l'auteur. Les épreuves seront en couleurs ou noir et blanc et devront être adressées à la mairie sous enveloppe cachetée libellée à l'adresse suivante :

**Concours Photo - Mairie de Boissise-la-Bertrand.
2 rue François Rolin. 77350 Boissise-la-Bertrand**

Aucune personne physique identifiable ou objet signalé (plaque d'immatriculation par exemple) ne devront apparaître sur les photos remises pour éviter tout problème de droit à l'image et de confidentialité.

Organisation du concours :

Le jury présidé par Monsieur le Maire ou son représentant est composé de 3 à 5 personnes qui se réuniront lors de l'exposition. Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

La cérémonie de remise des prix : prix spécial du jury et prix spécial du public (après vote) pour photo adulte et enfant, aura lieu le dimanche 9 juin à 16h00.

Les photographies sélectionnées au palmarès feront l'objet d'un affichage permanent en mairie et à la Recellerie.